

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
Mairie d'AVIGNON

-----  
Séance publique du : 16 DÉCEMBRE 2023

-----  
DIRECTION DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Paul-Roger GONTARD,  
Mme Laure MINSEN, M. Fabrice MARTINEZ TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI,  
M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO,  
Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT,  
M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY,  
Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX,  
M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE,  
Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE,  
M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET,  
M. Arnaud PETITBOULANGER, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE,  
M. Christian ROCCI, M. Thierry VALLEJOS, Mme Annick WALDER,  
Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT,  
M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC,  
M. Jean-Pierre CERVANTES, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE,  
M. Michel BISSIERE

**ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Mme Catherine GAY par Mme Martine CLAVEL  
Mme Marie-Anne BERTRAND par M. Fabrice MARTINEZ TOCABENS  
Mme Sylvie MAZZITELLI par Mme Isabelle LABROT  
Mme Laurence ABEL RODET par Mme Nathalie GAILLARDET  
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM  
Mme Kamila BOUHASSANE par Mme Zinèbe HADDAOUI  
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT  
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA  
Mme Annie ROSENBLATT par Mme Christine LAGRANGE  
Mme Florence ROCHELEMAGNE par M. Michel BISSIERE

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

# AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2023

13

**GRANDS PROJETS NPNRU - HABITAT : Opération en NPNRU « Grands-Cyprés / Trillade » : Elargissement du périmètre du traité de concession d'aménagement avec la SPL Grand Avignon Aménagement dans le cadre d'un avenant n°1.**

**M. BLUY**

**Mes chères Collègues, mes chers Collègues,**

**Rappel des enjeux du projet de renouvellement urbain « Grands-Cyprés / Trillade »**

Le 26 octobre 2016, le Conseil Municipal a adopté le protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain qui porte l'ambition de transformer en profondeur les Quartiers dits de la Politique de la Ville (QPV).

Le secteur « Grands-Cyprés/Trillade » s'inscrit dans cette dynamique d'ensemble. Le projet de renouvellement urbain contractualisé avec l'ANRU s'engage notamment à :

- Démolir la résidence de la « Trillade », propriété du bailleur social Erilia, afin de libérer une emprise foncière qui permettra de créer un grand parvis ouvert en entrée de quartier ainsi que des lots mixtes (activités, commerces, services et logements) ;
- Structurer une séquence de nouveaux espaces publics qui articuleront le secteur de la rocade, le Groupe Scolaire des Grands-Cyprés, en cours de requalification, et l'écoquartier Joly-Jean ;
- Garantir et renforcer le confort climatique des espaces publics et des futures constructions.

Afin de conduire cette opération, et en application des dispositions des articles L. 300-4 et L. 300-5 du Code de l'Urbanisme et des articles L.1523-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a approuvé le 26 novembre 2022 la conclusion d'un traité de concession d'aménagement avec la SPL Grand Avignon Aménagement, pour une durée de cinq années, portant sa fin en 2027.

**Périmètre actuel de la concession**

Le périmètre de la concession d'aménagement présente actuellement un périmètre de douze hectares (cf. Annexe).

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Le programme global de la concession porte sur la réalisation de travaux d'aménagement, d'acquisitions foncières, d'études et de cession de lots pour le développement d'activités, commerces et services (3 260 m<sup>2</sup> de surface de plancher) de logements en accession à la propriété (2 080 m<sup>2</sup> de surface de plancher).

**Proposition d'un élargissement du périmètre pour englober les résidences « Parrocel » et « Treilles Blanches »**

Le programme de renouvellement urbain conclu avec l'ANRU, via la convention NPNRU, inclut la rénovation et résidentialisation des résidences « Parrocel » et « Treilles Blanches », propriétés du bailleur ERILIA, qui jouxtent l'actuel périmètre de concession, au Nord de la rocade Charles de Gaulle.

Le programme NPNRU comprend également le réaménagement de la rue Jean Pancrace Chastel, au nord de la résidence Treilles Blanches, et du carrefour des Sources (cf. Annexe).

Compte-tenu de la proximité immédiate entre ces opérations et le périmètre actuel du projet urbain « Grande Cyprès Trillade », il est proposé d'élargir le périmètre de la concession confiée à la SPL Grand Avignon Aménagement pour intégrer les abords des résidences « Parrocel » et « Treilles Blanches ».

Cet élargissement du périmètre d'intervention permettra ainsi d'enclencher rapidement les opérations urbaines autour de ces deux résidences et d'assurer une cohérence globale entre le nord et le sud de la rocade.

La réalisation de travaux sur la contre-allée nord de la Rocade Charles de Gaulle ne sera pas incluse dans le cadre de la concession.

**Vu le code général des collectivités territoriales** et notamment l'article L2121-29,  
Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 300-1, L 300-4, L 300-5 et suivants,  
Vu la délibération n°32 du 26 novembre 2022 relative à la conclusion d'un traité de concession d'aménagement avec la SPL Grand Avignon Aménagement,  
Vu la délibération n°1 du 26 octobre 2016 relative à l'adoption du protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain,  
Vu le caractère In House de la Société Publique Locale Grand Avignon Aménagement permettant la passation de gré à gré d'un traité de concession entre la Ville d'Avignon et la SPL.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

**Considérant l'avis favorable de la ou des :**  
Commission Développement territorial et urbain

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** l'avenant n°1 permettant l'élargissement du périmètre de concession confiée à la SPL Grand Avignon Aménagement pour intégrer dans sa réflexion les abords des résidences « Parrocel » et « Treilles Blanches »,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer tout document à intervenir.

### **ADOPTE**

Se sont abstenus : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC  
Mme Cécile HELLE, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Isabelle LABROT, M. Joël PEYRE, M. Arnaud RENOUARD, M. Michel BISSIERE ne participent pas au vote.

**Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le 1er Adjoint,  
Claude NAHOUM**



**Le Secrétaire de Séance**

**PARVENU A LA PREFECTURE LE 05 JANV. 2024**

**ACTE PUBLIE LE 08 JANV. 2024**

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :